

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant **obligatoirement en sus de ses propres coordonnées**, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante : <https://www.anm-conso.com> Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Le consommateur peut aussi se rendre sur le site de la [plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne](#).

Le 3 octobre 2023
Angélique SIMONET
Présidente ADKS



ADKS
11 rue Paul Cézanne
06560 Valbonne
Siret : 8029490800014